

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 mai 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RICHARDSON—CONFIRMATION D'UNE RÉPONSE
RELATIVE AUX NOUVEAUX CHÈQUES

[Traduction]

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une question de privilège. Hier, alors que je n'étais pas à la Chambre...

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors que vous étiez derrière le rideau.

L'hon. M. Richardson: ... le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) aurait dit, d'après le hansom à la page 1891, que j'ai fait une fausse déclaration. Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout simplement confirmer à la Chambre que mes deux réponses à la Chambre mercredi étaient exactes à tous les égards.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Richardson: L'usage de la feuille d'érable comme emblème sur nos blancs de chèques a bien entendu été décidé par le gouvernement du Canada. Nous avions comme objectif secondaire d'assurer une plus grande sécurité et à cet égard, je l'ai dit clairement, mon ministère a été conseillé par la Gendarmerie royale.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas faire perdre le temps de la Chambre à répéter exactement ce que j'ai dit mercredi, mais je serais fier de le faire exactement dans les termes employés alors. Si ces déclarations n'avaient pas été véridiques, je ne les aurais pas faites à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Retirez vos paroles!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la déclaration de l'honorable député dont j'ai parlé figure à la page 1860 du hansom. Elle est très claire et en voici un extrait:

Dans la note explicative qui accompagnait certains des chèques de paie, il était dit que ces modifications étaient apportées afin de réduire au maximum toute tentative de fraude. Était-il vraiment nécessaire dans ce but de retirer le blason? Un peu plus loin dans cette note explicative, on peut lire que, toujours guidé par un souci de sécurité, le gouvernement a jugé bon d'opter pour cette nouvelle présentation. J'aimerais demander au ministre si le retrait du blason a amélioré tant soit peu la sécurité des chèques?

• (1110)

Votre Honneur a dit:

A l'ordre, je vous prie. Il s'agit de toute évidence d'un débat. Si le ministre peut répondre brièvement, il sera autorisé à le faire, mais je ne crois pas que nous devons tenir un débat à ce sujet.

Ensuite le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, la sécurité était le deuxième but poursuivi en modifiant ces chèques, ce qui s'est fait sur la recommandation de la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors j'ai demandé:

C'est donc la Gendarmerie royale qui a fait cette recommandation. Est-ce aussi vrai que la déclaration du premier ministre au sujet de la Gendarmerie royale du Canada, déclaration sur laquelle il a dû revenir?

Le très hon. M. Trudeau: Ce n'est qu'une échappatoire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre interrompt pour approuver cette déclaration impertinente du ministre. Il y a applaudi.

L'hon. M. Hees: Il l'a sûrement fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il l'a applaudie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a soulevé la question de privilège et d'après l'usage, le très honorable représentant a droit de faire des observations sur la question de privilège soulevée par le ministre des Approvisionnements et Services. Nous ne devrions pas toutefois nous engager dans un débat sur la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai mentionné tantôt que le premier ministre s'est pâmé d'admiration du fait que la réponse imputait la responsabilité de l'affaire à la Gendarmerie Royale. Tous les journaux canadiens dont j'ai pris connaissance signalent que c'est ce que le ministre a voulu dire. C'est incontestable. Après avoir fait cette déclaration, le ministre a décidé tout à coup qu'il était dans de mauvais draps. Il s'est élancé devant les caméras de la télévision pour expliquer ce qui est inexplicable et il a prétendu qu'il n'avait rien dit de la sorte.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute qu'il y ait beaucoup à gagner en poursuivant ainsi. Je ne veux pas empêcher le ministre de poursuivre ses remarques. Le ministre est prié de se rasseoir. Je signale que nous pourrions nous laisser entraîner dans un long débat en essayant de déterminer ce que le ministre a dit précisément et comment on pourrait interpréter cette déclaration. Je souligne qu'on ne peut rien gagner en poussant l'affaire plus loin au moyen d'une question de privilège. Nous avons évidemment amorcé une discussion qui pourrait se prolonger, et je ne crois pas que cela contribuerait à la bonne marche des affaires de la Chambre.

L'hon. M. Richardson: Je conviens avec vous, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons prolonger ce débat. Je vous demande tout simplement de rendre une décision sur la question dont la Chambre est saisie ce matin, savoir, la question de privilège concernant la déclaration formulée par le très honorable représentant qui prétend qu'une déclaration que j'ai faite à la Chambre est fausse. Il est clair que le compte rendu est en ma faveur et démontre qu'elle n'était pas fausse.